



**ART**  
Architecture for  
REDD+ Transactions

# Certification Beyond Carbon Benefits

Jun 2025

# Logistique du webinaire

- Poser des questions :
  - Tapez vos questions dans le champ "Questions" situé en bas de la fenêtre de votre webinaire.
  - Les questions peuvent être posées à tout moment pendant le webinaire.
- Le webinaire sera enregistré et publié sur : [www.artredd.org/beyond-carbon-benefits/](http://www.artredd.org/beyond-carbon-benefits/)

# Vue d'ensemble de l'ART

- Un programme volontaire mondial de carbone (architecture) pour enregistrer, vérifier et délivrer des crédits de réduction et d'absorption des émissions REDD+ de haute qualité aux pays et aux juridictions afin d'attirer des financements REDD+ à grande échelle.
- ART vise à promouvoir l'ambition nationale et à contribuer aux objectifs de l'accord de Paris
- Régie et gérée par des experts indépendants et objectifs reconnus au niveau mondial.

# Le défi

- Les forêts font bien plus que séquestrer le carbone.
- Les juridictions souhaitent mettre en avant l'ampleur des impacts de leurs programmes JREDD+.
- Les acheteurs et les investisseurs ont besoin de rapports cohérents et vérifiés sur les résultats.
- Les organisations des PACL ont demandé un instrument permettant de refléter leurs valeurs.

# Au-delà des avantages liés au carbone (Beyond Carbon Benefits)

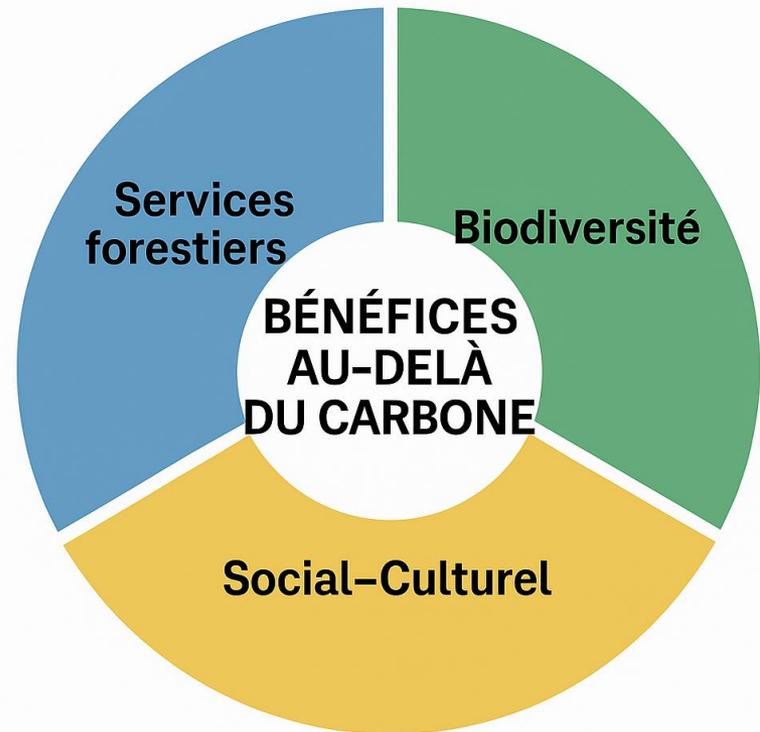
- S'appuie sur un marché existant
- Intègre des valeurs supplémentaires pour permettre une évaluation appropriée
- Renforce la transparence, l'inclusivité et l'intégrité environnementale de la REDD+ juridictionnelle
- Encourage l'amélioration continue ainsi que la planification et la mise en œuvre holistiques

# Comment le BCB a-t-il été développé ?

- Co-élaboré par trois comités d'experts :
  - Social Culturel
  - Biodiversité
  - Services forestiers
- Projets itérés avec les comités
- Projet examiné par le conseil ART
- Période de consultation publique
- Le conseil d'administration examinera les commentaires et approuvera la version finale.
- L'ART procédera à une révision tous les trois ans

# Structure

- Tous les modules sont obligatoires et doivent être suivis en plus du rapport TREES.
- Chacune d'entre elles contient des résultats souhaités et des indicateurs
  - Combinaison des indicateurs obligatoires et facultatifs

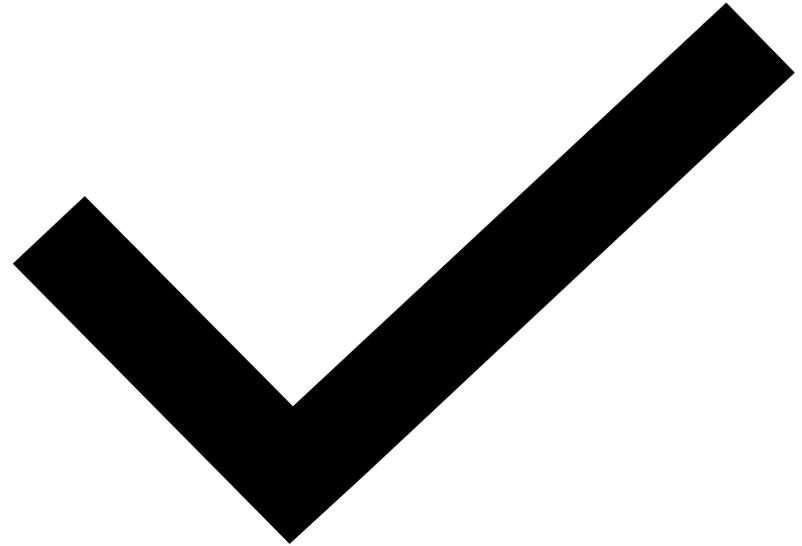


# Alignement sur les cadres mondiaux

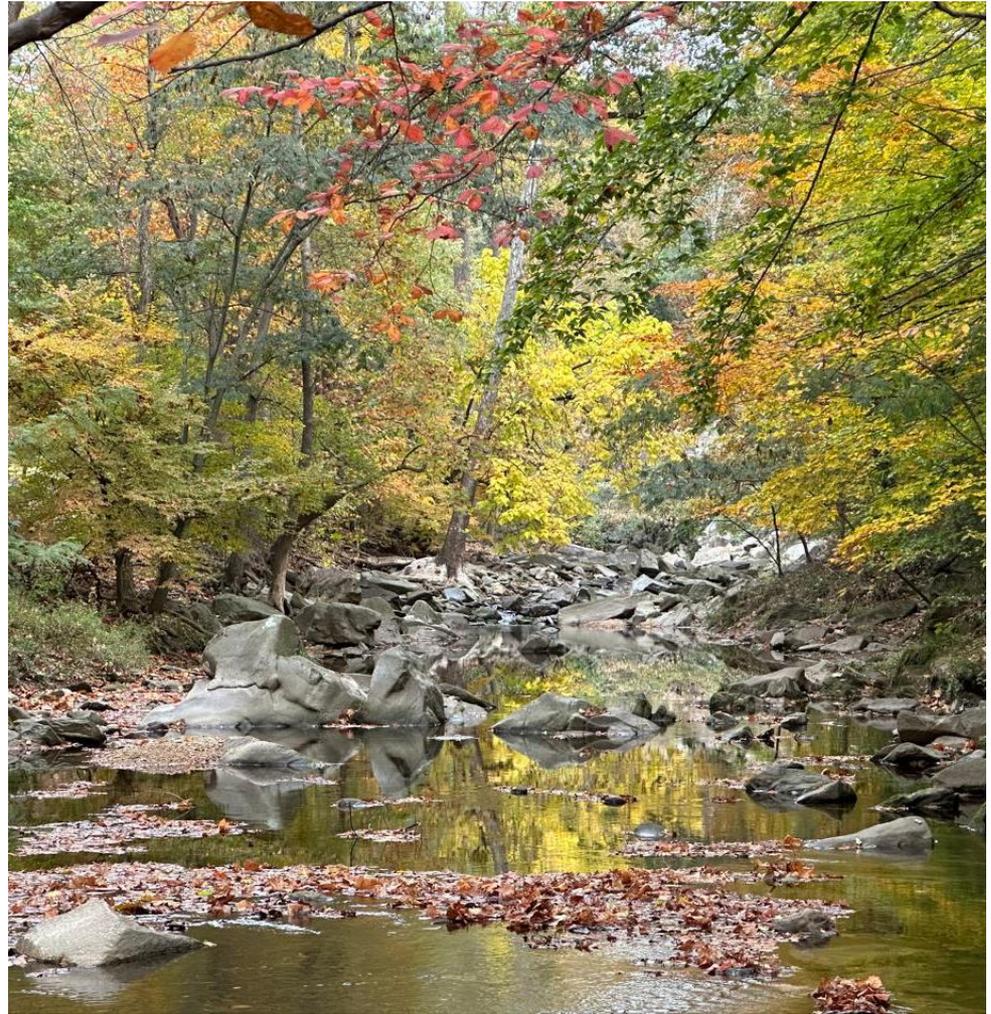
- Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- Cadre Mondial pour la Biodiversité

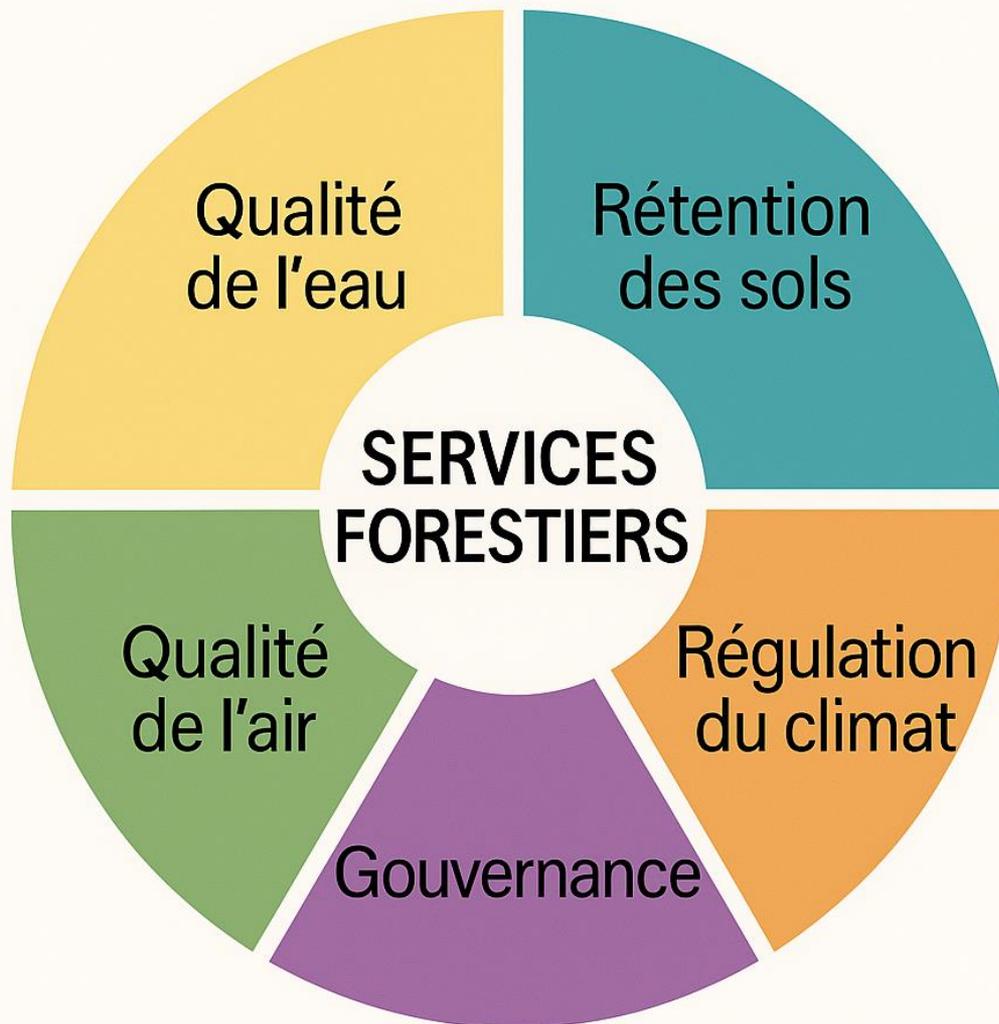
# Rapport et vérification

- Les participants doivent soumettre un rapport de suivi des bénéfices de Beyond Carbon
- La vérification est effectuée par un organisme de certification agréé par l'ART.
- Les trois modules doivent être déclarés et vérifiés ensemble.
- Les crédits vérifiés reçoivent un label Beyond Carbon Benefits



# Module 1. Les services forestiers





# F1. Indicateurs d'amélioration de la qualité de l'eau

- Maintien ou amélioration du pourcentage de zones riveraines couvertes de forêts indigènes
- Le programme REDD+ a débouché sur des programmes ou des activités qui maintiennent ou améliorent la qualité de l'eau dans les bassins hydrographiques.

# F2. Indicateurs de rétention des sols

- Maintien ou amélioration du pourcentage de zones dont la pente est supérieure à 12 % et qui sont couvertes de forêts indigènes
- Le programme REDD+ se traduit par des programmes ou des activités qui maintiennent ou améliorent la rétention des sols.

# F3. Indicateurs d'amélioration de la réglementation climatique

- La santé des forêts est maintenue ou améliorée
- Les programmes REDD+ soutiennent la collecte de données servant d'indicateur de la santé humaine afin de maintenir ou d'améliorer les conditions.

# F4. Indicateurs d'amélioration de la qualité de l'air

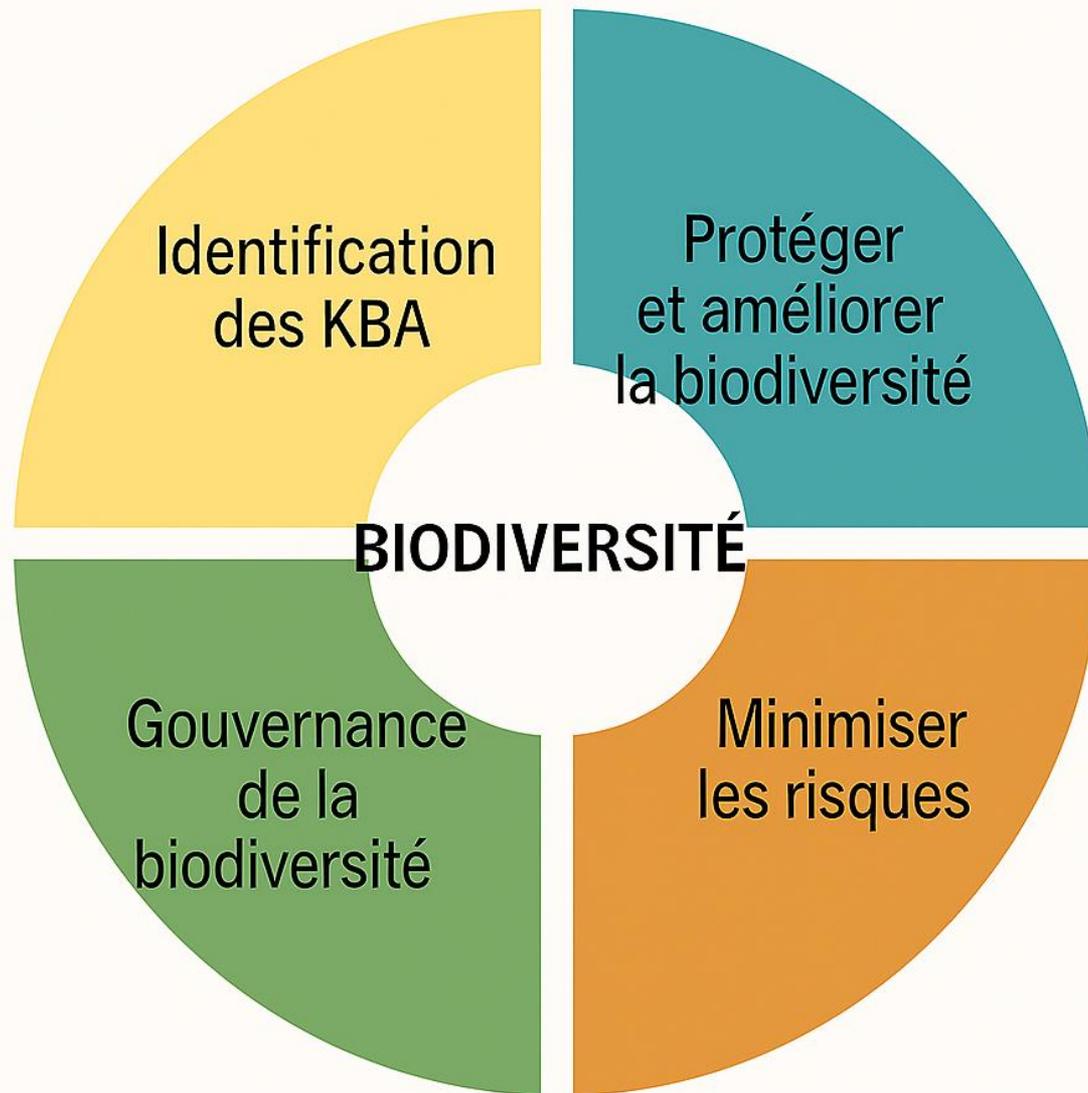
- Le programme REDD+ soutient le programme de gestion et de contrôle des incendies de forêt
- Le programme REDD+ soutient le suivi de la fréquence et de l'impact des incendies de forêt

# F5. Développement ou amélioration Indicateurs de gouvernance pertinents

- Le participant dispose de lois, de politiques ou d'autres mandats juridiquement contraignants pour la gestion des zones vulnérables du point de vue de l'environnement qui sont essentielles à la qualité de l'eau et à la rétention des sols.
- Le programme REDD+ permet de donner la priorité aux activités et aux programmes qui ont le plus grand potentiel d'impact ou de changement sur les services forestiers et la santé humaine.

## Module 2. La biodiversité





# B1. Identification des KBA et autres zones significatives

- Les Zones Clés pour la Biodiversité (KBA) et autres zones importantes pour la conservation de la biodiversité mondiale et/ou régionale dans la zone de comptabilisation de TREES sont définies et identifiées.

# B2. Protéger et/ou améliorer la valeur de la biodiversité des zones

- Le programme REDD+ conduit à une restauration écologique ou à une gestion améliorée qui conserve et, si possible, améliore les valeurs de la biodiversité.
- Le programme REDD+ établit et/ou protège des sites qui sont suffisamment vastes et/ou écologiquement connectés pour conserver les valeurs de la biodiversité.
- Le programme REDD+ inclut ou encourage des pratiques de gestion durable des forêts (GDF) favorables à la biodiversité (Facultatif)
- Le programme REDD+ inclut ou conduit l'identification et promeut la protection des espèces et des écosystèmes menacés.

# B3. Minimiser le risque d'atteinte à la valeur de la biodiversité des zones

- Le programme REDD+ comprend des activités ou des programmes visant à prévenir la surexploitation des ressources de la biodiversité.
- Le programme REDD+ comprend un plan ou un programme de gestion visant à prévenir l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes et à réduire au minimum l'utilisation d'espèces exotiques dans les activités du programme REDD+.
- Le programme REDD+ comprend un plan ou un programme de gestion visant à atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes présentes dans les KBA de l'Indicateur 1-1.

# B4. Création et maintien d'un ou de plusieurs mécanismes de gouvernance de la biodiversité

- Un mécanisme de gouvernance de la biodiversité qui aboutit à la conservation à long terme des zones clés pour la biodiversité identifiées
- Un ou plusieurs mécanismes de gouvernance de la biodiversité conçus, mis en œuvre et contrôlés dans le cadre d'un processus participatif incluant les peuples autochtones et les communautés locales.

## Module 3. Social - Cultuel

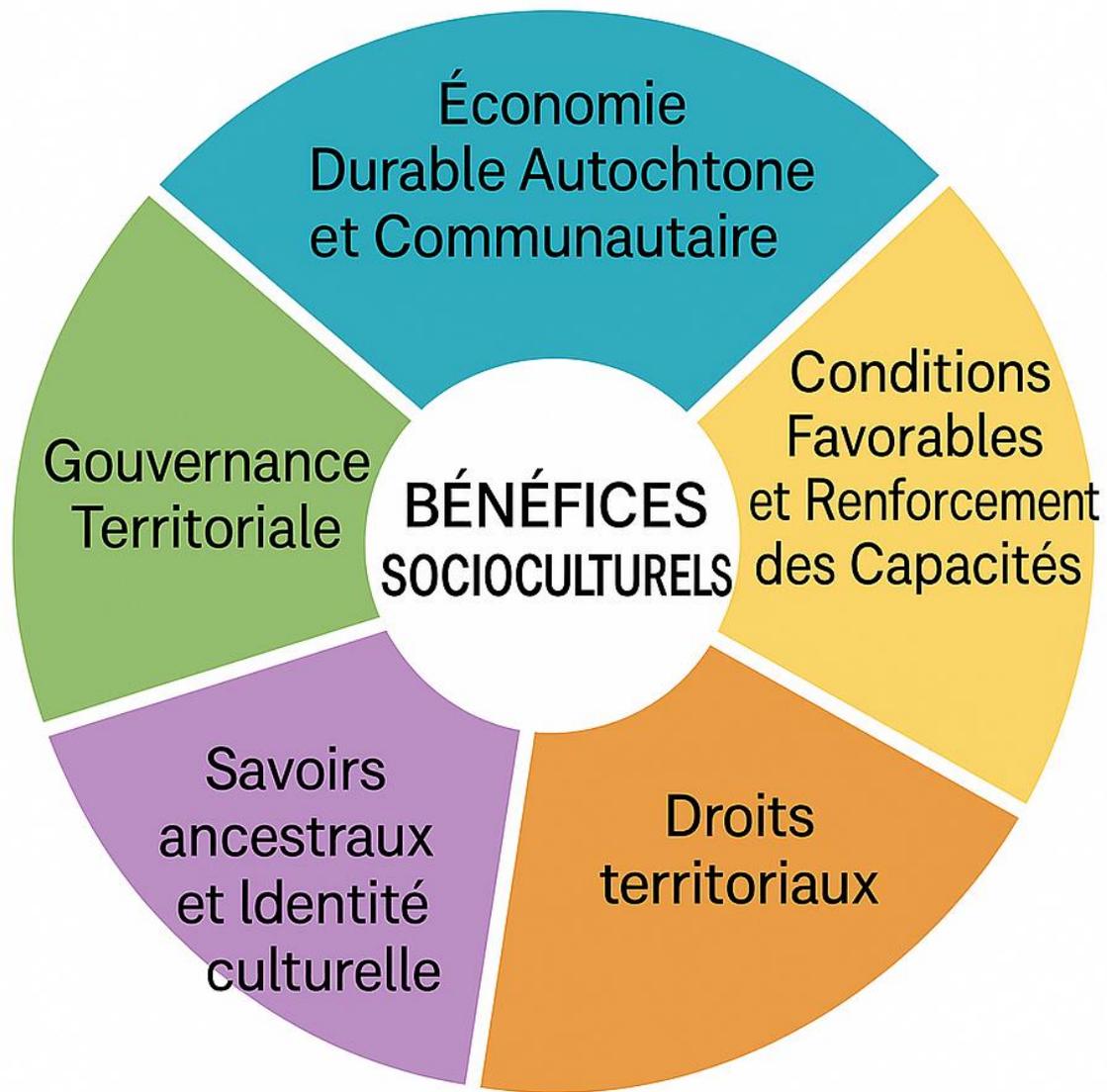


# Comité social et culturel



**REPALEAC**

RESEAU DES POPULATIONS  
AUTOCHTONES ET LOCALES POUR  
LA GESTION DURABLE DES ECOSYSTEMES  
FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE



# S1. Économie autochtone et communautaire durable (Obligatoires)

- Les PACL reçoivent directement des fonds, des crédits carbone et/ou d'autres avantages non monétaires provenant du partage des bénéfices du programme REDD+.
- Le programme REDD+ contribue à la mise en place et au fonctionnement de mécanismes convenus avec les communautés autochtones et locales pour canaliser des fonds accessibles, culturellement appropriés et sans exigences excessives.
- Le programme REDD+ contribue au financement des actions décidées dans les instruments de gestion territoriale des PACL et garantit la participation effective des membres de la communauté, y compris des femmes et des jeunes.

# S1. Économie autochtone et communautaire durable (Facultatifs)

- Les revenus dérivés du programme REDD+ renforcent les entreprises durables des PACL
- Le programme REDD+ a contribué à combler les écarts de genre et d'âge en améliorant l'économie des femmes et des jeunes dans les PACL.

## S2. Conditions favorables et renforcement des capacités (Obligatoires)

- Le programme REDD+ a contribué à renforcer les connaissances et les capacités des communautés autochtones et locales et de leurs institutions représentatives.
- Le programme REDD+ a créé ou renforcé des conditions favorables à la participation et à l'influence des PACL et de leurs institutions représentatives dans les décisions et les politiques publiques, y compris les conditions favorables à la participation des femmes et des jeunes.

# S2. Conditions favorables et renforcement des capacités (Facultatifs)

- Le programme REDD+ a développé les capacités administratives, financières et de gestion des ressources des PACL et de leurs institutions représentatives.
- Le programme REDD+ a renforcé les capacités et les opportunités de développement de mécanismes ou de stratégies de durabilité financière pour les PACL, au-delà des revenus du marché du carbone.
- Les PACL gèrent directement les fonds pour la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités REDD+.
- Le programme REDD+ permet aux communautés autochtones et locales de participer aux activités de suivi et d'évaluation des composantes REDD+.

# S3. Droits territoriaux (Obligatoires)

- Le programme REDD+ a contribué à la consolidation de la reconnaissance légale des droits de propriété foncière des PACL.
- Le programme REDD+ a contribué à réduire les obstacles existants à l'égalité des sexes dans l'accès aux terres et aux ressources naturelles et à renforcer les droits de propriété, d'utilisation et/ou d'accès des femmes aux terres et aux ressources naturelles.
- Le programme REDD+ a contribué au développement ou au renforcement de la reconnaissance des droits des communautés autochtones et locales à la propriété ou aux bénéfices des réductions et des absorptions d'émissions de CO<sub>2</sub> associées à leurs terres et/ou à leurs activités.
- Le programme REDD+ a renforcé le cadre réglementaire et/ou sa mise en œuvre pour garantir le droit PACL à la gestion et à l'utilisation durables des forêts sur leurs territoires.

# S3. Droits territoriaux (Facultatifs)

- Le programme REDD+ contribue à la mise en place d'un cadre réglementaire et de politiques publiques qui reconnaissent le droit des PACL aux services écosystémiques fournis par leurs territoires.
- Le programme REDD+ contribue à la mise en place d'un cadre réglementaire et de politiques publiques visant à respecter, préserver et maintenir les connaissances, les innovations et les pratiques des PACL en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.
- Le programme REDD+ contribue au cadre réglementaire et aux politiques publiques visant à garantir l'accès des PACL aux ressources génétiques et à la distribution des avantages découlant de leur utilisation.
- Le programme REDD+ renforce le cadre réglementaire et sa mise en œuvre afin de protéger les droits des PACL contre les activités légales et illégales, publiques et privées, qui affectent leurs territoires.

# S4. Reconnaissance et récupération des connaissances ancestrales et de l'identité culturelle (Obligatoires)

- Le programme REDD+ intègre les connaissances et les saveurs des PACL en matière de biodiversité.
- Le programme REDD+ renforce les systèmes d'utilisation des terres ancestraux ou traditionnels, biodiversifiés et durables.
- Les rapports nationaux sur les CDN reconnaissent et rendent visibles les contributions des PACL.

# S4. Reconnaissance et récupération des connaissances ancestrales et de l'identité culturelle (Facultatifs)

- Le programme REDD+ met en œuvre des mesures visant à protéger, respecter, récupérer, renforcer et adapter, conformément aux décisions des communautés, l'identité culturelle et les systèmes de connaissances des communautés autochtones et locales.
- Le programme REDD+ contribue à la transmission de l'identité culturelle et des connaissances ancestrales aux jeunes et aux enfants des PACL par le biais de mécanismes dirigés par les PACL eux-mêmes.
- Le programme REDD+ améliore la protection et la conservation des sites de grande valeur culturelle pour les PACL.
- Le programme REDD+ contribue aux mesures visant à protéger les territoires des peuples autochtones non contactés et à faire respecter leur décision de ne pas être contactés.

# S5. Gouvernance territoriale (Obligatoires)

- Le programme REDD+ contribue à la conclusion d'accords stratégiques de gouvernance territoriale entre les PACL, les gouvernements et les autres parties prenantes par le biais de processus de participation efficaces.
- Le programme REDD+ contribue à des mesures visant à faciliter et à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les espaces de prise de décision liés aux forêts et aux territoires.
- Le programme REDD+ contribue à renforcer ou à créer des plateformes de dialogue et de gouvernance territoriale entre les PACL et les gouvernements.

# S5. Gouvernance territoriale (Facultatifs)

- Le programme REDD+ renforce les capacités organisationnelles et les structures de gouvernance des communautés autochtones et locales.
- Le programme REDD+ entraîne le développement ou le fonctionnement d'organes internes aux PACL pour la mise en œuvre d'actions durables et pour les opérations financières.
- Le programme REDD+ contribue à renforcer la transparence interne et la redevabilité des PACL et de leurs institutions représentatives.
- Le programme REDD+ contribue à l'élaboration de stratégies et de mesures efficaces pour protéger les défenseurs de l'environnement des PACL.
- Le programme REDD+ contribue à renforcer et à mettre en œuvre les schémas, les mécanismes, les principes ou les propositions que les PACL ont déjà élaborés en matière de REDD+.

# Comment soumettre des commentaires ?

- <https://artredd.org/beyond-carbon-benefits/>
- Disponible en anglais, espagnol, portugais et français.
- Envoyez vos commentaires jusqu'au 11 août 2025. Ils seront acceptés dans toutes les langues.
- Envoyez un e-mail à REDD@winrock.org
- **Commentaires « Beyond Carbon Benefits »** dans l'objet.
- Indiquez le numéro ou le titre de la section et l'exigence de la norme à laquelle vous faites référence, ainsi que votre commentaire, suggestion ou autre remarque.



Merci de votre attention.

[REDD@winrock.org](mailto:REDD@winrock.org)

[www.artredd.org](http://www.artredd.org)